



Fédération des entreprises
MEDEF NC
L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.

Nouméa, le 24 mars 2020

AIDE PROVINCE SUD

Le plan d'urgence en faveur des entreprises implantées en province Sud est applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Un formulaire de demande est à votre disposition et téléchargeable sur notre site Internet. Une fois complété, il devra être envoyé à l'adresse courriel suivante : entreprises.covid19@province-sud.nc.

Afin de bénéficier de cette aide exceptionnelle, les entreprises doivent répondre aux modalités suivantes :

Bénéficiaires : les entreprises dont le siège social et l'activité principale sont situées en province Sud.

Conditions : les entreprises affectées économiquement, c'est-à-dire lorsque le maintien de l'effectif permanent est menacé ou lorsque la pérennité de l'activité est en péril.

Obligations du demandeur : fournir les éléments nécessaires à l'appréciation des difficultés et tout élément complémentaire susceptible de caractériser la précarité des emplois ou de l'activité.

Démarches : transmission de la demande d'aide (téléchargeable sur notre site Internet) et des pièces justificatives au service du développement économique.

Contact : entreprises.covid19@province-sud.nc